

## **AVERTISSEMENT**

***Votre dispositif d'assainissement non collectif est une partie essentielle de votre habitation, ne la négligez pas. Beaucoup de dispositifs, mal conçus, seront à l'origine de nuisances (écoulements, odeurs, pollution de forages, etc.). Un dispositif d'assainissement non collectif est un investissement de longue durée. Il mérite un soin tout particulier dans sa conception, son implantation et sa réalisation.***

*Dans tous les cas, votre dispositif doit respecter la réglementation en vigueur, à savoir :*

- ↪ *l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015 relatif (...) aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1.2kg/j de DBO5 (concerne les systèmes chargés de traiter la pollution produite par plus de 20 personnes).*
- ↪ *L'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5 (concerne tous les systèmes dimensionnés pour traiter jusqu'à 20 personnes)*
- ↪ *L'arrêté préfectoral n°2005-00071 du 1<sup>er</sup> février 2005 portant réglementation des conditions de mise en œuvre, d'entretien et de mise hors service des systèmes d'assainissement non collectif*
- ↪ *L'arrêté du 24 décembre 2003 modifiant l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.*
- ↪ *L'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif*
- ↪ *La norme XP P16-603 (DTU 64.1 d'août 1998), relative à la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement individuel.*

Selon le règlement du SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Sommières l'étude de sol est obligatoire pour toute procédure de demande d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif.

***(Document à conserver et à remettre à l'entrepreneur)***

# LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(La mise en œuvre d'autres dispositifs nécessite une dérogation préfectorale)

Les dispositifs d'assainissement non collectif sont constitués d'un ou plusieurs systèmes de prétraitement (indépendants des caractéristiques du terrain), et d'un système de traitement (déterminé en fonction des caractéristiques du sol).

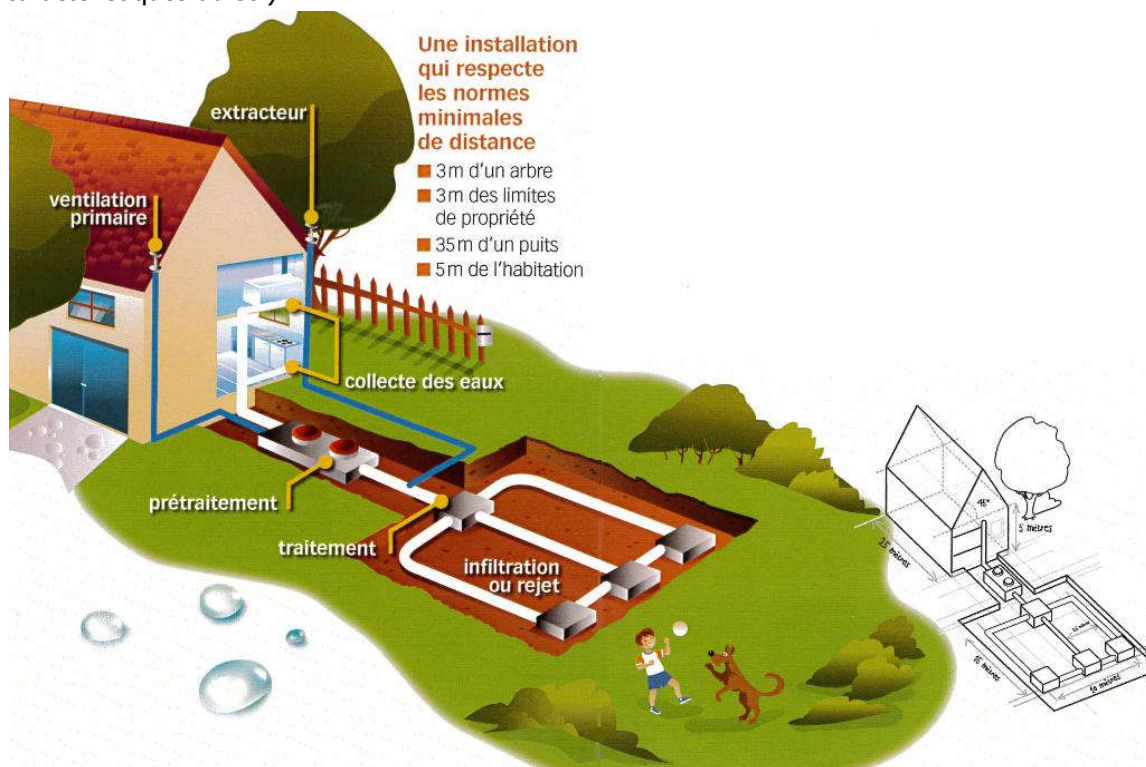


Schéma général d'un dispositif d'assainissement non collectif

## 1. Le prétraitement ou filière Classique

### 1.1 - Choix et dimensionnement des appareils de prétraitement

*Éléments obligatoires*

#### ➤ Fosse toutes eaux

Elle permet la décantation et la liquéfaction des eaux usées. Elle reçoit les eaux ménagères (cuisine, salle de bain, etc.), et les eaux vannes (W-C).

Nombre de chambres	<b>volume</b>
jusqu'à 3	3 m <sup>3</sup>
4	4 m <sup>3</sup>
5	5 m <sup>3</sup>
par chambre supplémentaire	ajouter 1 m <sup>3</sup>

Elle doit être déposée sur un lit de sable horizontal compacté d'une épaisseur minimale de 10 cm. *Sur sols argileux, le lit de sable doit être porté à 20 cm, et mélangé à sec à du ciment dosé à 200 kg pour 1 m<sup>3</sup> de sable (cas des fosses en PVC notamment).*

#### ➤ 2 ventilations

La fosse toutes eaux génère des gaz qui doivent être évacués par un circuit de ventilation efficace. Il se compose d'une conduite assurant la prise d'air et d'une conduite assurant l'extraction des gaz.

**La prise d'air** est assurée par le prolongement de la canalisation de chute des eaux usées jusqu'au-dessus de la toiture. Son diamètre est au minimum de 100 mm. Elle doit être munie d'une mitre (chapeau), afin d'éviter la pénétration des eaux pluviales dans la fosse, et d'un pare insectes. **La canalisation permettant l'évacuation des gaz** se branche entre la fosse et le regard de répartition des effluents. Elle se prolonge au-dessus du faîtage du toit. Son diamètre est au minimum de 100 mm. Elle doit être munie d'un extracteur statique ou éolien.

## 2. Le prétraitement ou filière compacte agréé

### 1.1 - Choix et dimensionnement des appareils de prétraitement

*Éléments obligatoires*

➤ **Filière compacte agréée**

Elle permet le traitement et clarification des eaux usées. Elle reçoit les eaux ménagères (cuisine, salle de bain, etc.), et les eaux vannes (W-C).

Nombre de chambres	<b>capacité</b>
jusqu'à 3	4 EH
4	5 EH
5	6 EH
par chambre supplémentaire	ajouter 1 EH

Elle doit être déposée sur un lit de sable horizontal compacté d'une épaisseur minimale de 10 cm. *Sur sols argileux, le lit de sable doit être porté à 20 cm, et mélangé à sec à du ciment dosé à 200 kg pour 1 m<sup>3</sup> de sable (cas des fosses en PVC notamment).*

➤ **2 ventilations**

La fosse toutes eaux génère des gaz qui doivent être évacués par un circuit de ventilation efficace. Il se compose d'une conduite assurant la prise d'air et d'une conduite assurant l'extraction des gaz.

**La prise d'air** est assurée par le prolongement de la canalisation de chute des eaux usées jusqu'au-dessus de la toiture. Son diamètre est au minimum de 100 mm. Elle doit être munie d'une mitre (chapeau), afin d'éviter la pénétration des eaux pluviales dans la fosse, et d'un pare insectes. **La canalisation permettant l'évacuation des gaz** se branche entre la fosse et le regard de répartition des effluents. Elle se prolonge au-dessus du faîtage du toit. Son diamètre est au minimum de 100 mm. Elle doit être munie d'un extracteur statique ou éolien.

### 3. Éléments facultatifs

#### ➤ Bac à graisse

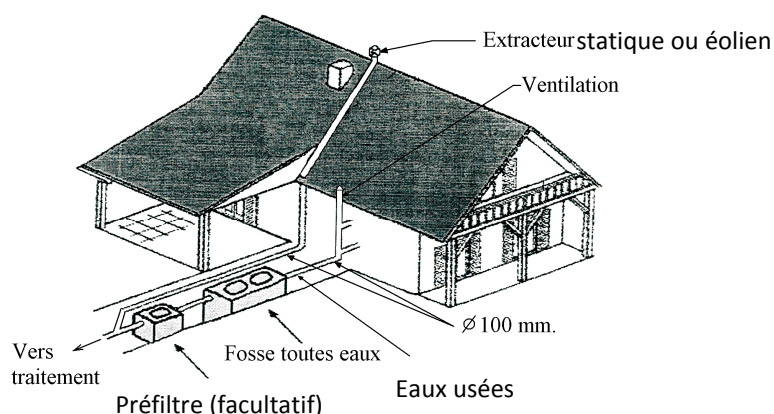
Il permet la rétention des graisses susceptibles d'obstruer la canalisation acheminant les eaux usées vers la fosse toutes eaux. Son installation est fortement conseillée quand la fosse toutes eaux est située de plus de 10 mètres des sorties d'eaux usées ménagères (cuisine notamment) de l'habitation, ou quand les eaux ménagères sont produites en quantités importantes (cas des hôtels et restaurants). Le bac à graisse se place le plus près possible de l'habitation en amont de la fosse toutes eaux.

<i>Origine</i>	<i>Volume</i>
<i>eaux de cuisines seulement</i>	au moins 200 l.
<i>ensemble des eaux ménagères</i>	au moins 500 l.

#### ➤ Préfiltre (décolloïdeur)

Il permet une rétention des particules susceptibles de s'échapper de la fosse et de provoquer un colmatage du système d'épandage. Son volume est d'environ 1/10<sup>ème</sup> de celui de la fosse. Il est très souvent intégré par les fabricants dans la fosse toutes eaux.

#### *Schéma du dispositif de prétraitement*



### 4. Entretien des appareils de prétraitement

Appareil	<i>Périodicité de l'entretien</i>	Nature de l'entretien
filière compacte agréé	au moins tous les 4 ans	Vidange
fosse toutes eaux	au moins tous les 4 ans	Vidange
bac à graisse	6 mois à 1 an	nettoyage, vidange
préfiltre	régulièrement	Nettoyage